

Avis de Faillites

"In re" Robert M. Birks, de Montréal, faisant affaires sous le nom de Montreal Machine Bread Company, les curateurs Riddell et Common donnent avis de la préparation d'un premier et dernier bordereau de dividendes, sujet à objection jusqu'au 17 octobre courant.

Alphonse Turcotte, comptable, de Montréal, a été nommé liquidateur de : The Three Rivers Iron Works Company, limited.

"In re" Nestor Désilets, marchand, de Saint-Tite, premier et dernier bordereau de dividendes, sujet à objection jusqu'au 17 octobre courant.

Eric Bissonnette, sellier, de Montréal, a fait cession de ses biens, au bureau du protonotaire, à la requête de S. D. Joubert et al.

Thomas Wilson et Daniel Rodrick McGregor, de Calumet, canton de Grenville, manufacturiers et commerçants, ont fait un abandon judiciaire de leurs biens.

Alexandre Gagnon a été nommé curateur aux biens de Alphonse Rioux, entrepreneur, de Trois-Pistoles, district de Kamouraska.

"In re" Décary Frères, de Montréal, premier et dernier bordereau de dividendes sur le produit des biens meubles, sujet à contestation jusqu'au 18 octobre courant. Après cette date, les collocations seront payables au bureau des curateurs, MM. Lamarche et Benoit.

"In re" S. Duncan, MM. Lamarche et Benoit ont été nommés curateurs conjoints.

Arthur Alain, forgeron et marchand de bois, de Québec, a fait cession de ses biens.

MM. Gagnon et Caron sont nommés curateurs aux biens de Hector Lescaudres, marchand général, de Grand-Mère.

"In re" Richer et Desjardins, de Montréal, premier bordereau de dividendes, payable après le 17 octobre, au bureau du curateur, John McD. Hains.

"In re" William H. Turner et al., bordereau de collocation sur le produit de l'immeuble No. 592 de la subdivision du numéro 15 du cadastre du village Saint-Jean-Baptiste, sujet à objection jusqu'au 18 octobre courant.

Demande de Charte d'Incorporation par lettres patentes.

On demande une charte d'incorporation pour : The Canadian Plate Glass Company, au capital de \$10,000, divisé en deux cents parts de cinquante plâtres chacune.

The Beau Arcade Café Company désire s'incorporer. L'objet de la compa-

gnie est de tenir un ou plusieurs hôtels, restaurants et cafés. Le principal bureau d'affaires de la Compagnie, qui aura un capital de \$25,000, sera à Montréal. Les premiers directeurs seront Arthur Beau, Edouard A. Barnard et Edouard A. Garth, tous de Montréal.

On demande l'incorporation, par lettres patentes, de : The Montreal Mining Stocks Company, en commandite, au capital de \$25,000, dont le principal établissement sera à Montréal.

Demandes en séparation de biens et de corps et de biens.

Dame Zoé Petitclerc vs Narcisse Delisle, menuisier, de Québec ; séparation de biens.

Fitzpatrick, Taschereau et Roy, Procureurs de la Demanderesse.

Dame Azilda Jubinville dite Berthiaume, vs Louis Laverdure, commerçant de la ville de Saint-Louis ; séparation de biens.

Gouin, Lemieux, Décarie et Brossard, Avocats de la Demanderesse.

Dame Philomène Archambault, du village DeLorimier, vs Narcisse Courtemanche, couvreur, du même lieu ; séparation de biens.

Perras et David, Avocats de la Demanderesse.

Dame Mathilde Danis, de Salutescholaistique, district de Terrebonne, vs Marcel Charron, forgeron, du même lieu ; séparation de biens.

Joseph Fortier, Avocat de la Demanderesse.

REPERTOIRE

DES GAZETTES

Du "Progrès de Valleyfield".

Beauharnois, 16 septembre, 1898.

Présent : l'hon. juge Bélauger.

Dame Judith Gendron, veuve J. B. Nadeau, demanderesse vs. La Compagnie de chemin de fer du St-Laurent & Adirondack, défenderesse.

Nous résumons ci-après les faits de cette cause, pendant depuis deux ans et au-delà.

Le 24 juin 1896, la demanderesse voulant se rendre de Ste-Martine à Beauharnois, est montée sur le convoi de la défenderesse à Ste-Martine et y occupait une place dans le char de seconde classe pour laquelle elle avait payé 25 cents, à l'employé de la compagnie : en route, entre ces deux endroits, le convoi a déraillé et la demanderesse, secouée et ballottée par les contre-coups du char, a été précipitée par terre et a reçu des blessures graves dans diverses parties de son corps et dont elle a souffert depuis constamment, et des suites desquelles elle aura à souffrir durant toute sa vie.

Les considérants du jugements se lisent comme suit :

Considérant qu'il est en preuve que le 24 juin, 1896, la défenderesse avait l'usage et était tenue à l'entretien de la partie de chemin de fer conduisant de Ste-Martine à Beauharnois et "vice versa" ; que le dit 24 juin, 1896, un convoi à passagers de la défenderesse allant de Ste-Martine à Beauharnois et conduit par les employés de la défenderesse a déraillé, la locomotive, le "tender" et le char de seconde classe jetés hors des lisses, alors que le convoi allait à une vi-

INSOMNIA

Speedily wrecks both brain and body.

Sleep is food to the overstrung nerves and tired muscles, but the reactionary effects of Alcohol or Narcotics prohibit their frequent use.

To induce that refreshing sleep which strengthens the healthy and restores invalids, the system needs soothing and satisfying with easily digested recuperative nourishment, and the safest, surest "sleeping draught" is a cup of

BOVRIL

BOVRIL, LIMITED,

30 Farrington St., London, Eng.

25 and 27 St. Peter St., Montreal, Can.

Contractors to Her Majesty's and Foreign Governments.